

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 15 décembre 2022 à 19 h 30 à la salle Éveline-Meloche située au rez-de-chaussée du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Assiste également à la séance madame Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que madame Mélanie Roux, adjointe – greffe et approvisionnement.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

22-12-225 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

22-12-226 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 15 décembre 2022.

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour suivant, en y ajoutant les points 6.14, 7.2, 7.3, 8.2 et 9.1, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2022
4. Période de questions / intervenants
5. Urbanisme / Environnement
 - 5.1 Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 16-125 afin d'autoriser le stationnement en arc-en-cercle (demi-lune) en cour avant secondaire – Adoption du deuxième projet
6. Administration générale / Finances / Greffe
 - 6.1 Comptes à payer
 - 6.2 Règlement numéro 22-167 sur la taxation et la tarification des services pour l'année 2023 – Adoption
 - 6.3 Règlement numéro 22-165 décrétant un emprunt au montant de 907 500 \$ pour la mise aux normes des installations septiques – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 6.4 Règlement numéro 22-166 décrétant un emprunt au montant de 5 063 000 \$ pour les travaux de construction de la nouvelle caserne de pompiers – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 6.5 Vente des immeubles pour le non-paiement de la taxe foncière
 - 6.6 Nomination du maire suppléant pour l'année 2023
 - 6.7 Comités de la Municipalité – Nomination des élus
 - 6.8 Calendrier 2023 des séances ordinaires du Conseil – Adoption
 - 6.9 Prévisions budgétaires et quote-part 2023 relatives au transport adapté aux personnes à mobilité réduite – Approbation
 - 6.10 Registre des déclarations – Dépôt
 - 6.11 Acte de servitude pour Hydro-Québec et Bell Canada – Autorisation de signature
 - 6.12 Correction de la résolution 22-06-129 – Aménagement rue Sainte-Marie – Octroi de contrat
 - 6.13 Programme Emplois Été Canada 2023 – Demande de financement – Autorisation

6.14 FQM Assurances Inc. – Renouvellement des assurances pour l’année 2023

- 7. Loisirs et vie communautaire
 - 7.1 Règlement numéro 15-115-2 modifiant le règlement 15-115 établissant les règles et le fonctionnement de la bibliothèque municipale – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 7.2 **Parc de la Rivière-Saint-Louis – Construction d’un centre communautaire – Octroi de contrat pour services en architecture**
 - 7.3 **Plan de communication 2023 – Octroi de contrat**
- 8. Travaux publics / Voirie
 - 8.1 Remplacement de la conduite de refoulement – Octroi de contrat
 - 8.2 **Tetra Tech QI Inc. – Autorisation frais supplémentaires**
- 9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
 - 9.1 **Remplacement de la pompe submersible – Octroi de contrat**
- 10. Varia
- 11. Levée de la séance

ADOPTÉ

22-12-227 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2022, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’est adressée aux membres du Conseil.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

22-12-228 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-125 AFIN D’AUTORISER LE STATIONNEMENT EN ARC-DE-CERCLE (DEMI-LUNE) EN COUR AVANT SECONDAIRE – ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET

ATTENDU que la Municipalité peut effectuer des modifications à son règlement de zonage en vertu de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1)*;

ATTENDU que certaines modifications du Règlement de zonage portant le numéro 16-125 s’avèrent nécessaires afin de maintenir une bonne gestion du territoire;

ATTENDU le dépôt d’une demande de modification réglementaire par les propriétaires du lot 6 292 634 du cadastre du Québec demandant l’autorisation d’effectuer une aire de stationnement en arc-de-cercle (demi-lune) localisée en cour avant secondaire;

ATTENDU que ce projet de règlement a été soumis pour évaluation au Comité consultatif d’urbanisme lors d’une séance tenue le 7 novembre 2022;

ATTENDU l’avis de motion numéro 22-11-196 donné par Mme Mélanie Genesse lors de la séance ordinaire du Conseil du 17 novembre 2022;

ATTENDU l’adoption du premier projet de règlement numéro 16-125-9 lors de la séance ordinaire du Conseil du 17 novembre 2022;

ATTENDU la consultation publique portant sur le règlement numéro 16-125-9 tenue le 15 décembre 2022;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Que le second projet de règlement numéro 16-125-9 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / GREFFE

22-12-229 COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 1 058 470.96 \$ soit approuvée.

ADOPTÉ

22-12-230 RÈGLEMENT NUMÉRO 22-167 SUR LA TAXATION ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2023 – ADOPTION

ATTENDU que le Conseil municipal se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires à ses dépenses d'administration et à la gestion de ses affaires ainsi que pour pourvoir à des améliorations et faire face à ses obligations;

ATTENDU les dispositions spécifiques du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale* relatives à l'imposition de taxes et de tarifs;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion 22-11-206 donné par M. François Leduc lors de la séance ordinaire du 17 novembre 2022;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que le règlement numéro 22-167 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

22-12-231 RÈGLEMENT NUMÉRO 22-165 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 907 500 \$ POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Paul Lavallière qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 22-165 décrétant un emprunt au montant de 907 500 \$ pour la mise aux normes des installations septiques et aux fins du financement du programme d'aide élaboré par la Municipalité visant l'octroi de subventions sous forme d'avance de fonds aux citoyens concernés par l'obligation de mettre aux normes leurs installations septiques.

Est également déposé, le projet de règlement numéro 22-165.

ADOPTÉ

22-12-232 RÈGLEMENT NUMÉRO 22-166 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 5 063 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Jean-François Poirier qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 22-166 décrétant un emprunt pour les travaux de construction de la nouvelle caserne de pompiers.

Est également déposé, le projet de règlement numéro 22-166.

ADOPTÉ

22-12-233 VENTE DES IMMEUBLES POUR LE NON-PAIEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire parvenir à la MRC de Beauharnois-Salaberry la liste des immeubles qui devront être vendus pour arrérages de taxes et les frais, à moins que lesdits arrérages et les frais soient payés au préalable.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à représenter la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague lors de la vente des immeubles pour le non-paiement des taxes en 2023.

ADOPTÉ

22-12-234 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU l'article 116 du *Code municipal du Québec* qui stipule que le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

ATTENDU les dispositions de l'article 210.24, 4^e alinéa de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, L.R.Q. c. 0-9 qui stipulent que « En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Municipalité désigne parmi ses membres »;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Que M. Paul Lavallière, conseiller du district n° 6, soit et est nommé maire suppléant conformément à l'article 116 du *Code municipal* à compter des présentes, et ce, jusqu'au 31 décembre 2023.

Que M. Paul Lavallière soit désigné comme substitut pour siéger au conseil de la MRC de Beauharnois-Salaberry, en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance à ce poste à compter des présentes, et ce, jusqu'au 31 décembre 2023.

ADOPTÉ

22-12-235 COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ – NOMINATION DES ÉLUS

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir la composition des divers services et comités de la Municipalité pour l'année 2023;

ATTENDU que toute modification à la présente peut être apportée par voie de résolution;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière

Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que les divers services et comités de la Municipalité soient représentés comme suit :

- Comité consultatif d'urbanisme : M. Christian Brault et M. Paul Lavallière
- Sécurité civile et incendie : M. François Leduc et M. Jean-François Poirier
- Réseau routier : M. Paul Lavallière et M. Christian Brault
- Loisirs / Bibliothèque : Mme Mélanie Genesse et Mme Julie Baillargeon
- Comité de sélection pour le programme de rénovation des façades commerciales : Mme Mélanie Genesse
- Table de concertation des commerçants de Saint-Louis-de-Gonzague : Mme Mélanie Genesse
- Comité de gestion de la Politique relative aux demandes de dons, commandites et subventions : Mme Mélanie Genesse
- Politique de la famille et des aînés : Mme Julie Baillargeon et M. Paul Lavallière
- Démolition d'immeubles : M. Christian Brault, M. Paul Lavallière et Mme Mélanie Genesse

ADOPTÉ

22-12-236 CALENDRIER 2023 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL – ADOPTION

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le Conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2023. Ces séances se tiendront majoritairement les troisièmes jeudis de chaque mois à la salle du Conseil située au 3^e étage du centre municipal au 140, rue Principale, et débuteront à 19 h 30.

26 janvier	28 février	16 mars	12 avril
18 mai	15 juin	20 juillet	10 août
21 septembre	19 octobre	16 novembre	14 décembre

ADOPTÉ

22-12-237 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART 2023 RELATIVES AU TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE – APPROBATION

ATTENDU que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est désignée comme ville mandataire pour la gestion du Service de transport adapté aux personnes handicapées;

ATTENDU le dépôt aux membres du conseil des prévisions budgétaires pour l'année 2023 relatives au transport des personnes handicapées ainsi que du tableau des quotes-parts 2023 des municipalités participantes et des grilles tarifaires effectives;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que le conseil de Saint-Louis-de-Gonzague approuve les prévisions budgétaires pour l'année 2023 relatives au transport des personnes handicapées, au montant de 132 559.00 \$.

Que le conseil de Saint-Louis-de-Gonzague approuve le versement d'une quote-part représentant la somme de 3 190.13 \$ à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, mandataire du transport des personnes handicapées.

Que le conseil de Saint-Louis-de-Gonzague approuve les grilles tarifaires du transport adapté établies pour l'année 2023.

ADOPTÉ

REGISTRE DES DÉCLARATIONS – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1)*, le registre des déclarations de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal est déposé devant ce conseil, pour l'année 2022. Il est stipulé qu'aucune déclaration n'apparaît au registre.

22-12-238 ACTE DE SERVITUDE POUR HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU la nécessité d'implanter des services d'utilité publique de Bell Canada et d'Hydro-Québec sur les immeubles connus et désignés comme étant le lot numéro 6 483 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

ATTENDU que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague consent à l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle en faveur de Bell Canada et d'Hydro-Québec sur le lot précédemment cité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que le projet d'acte de servitude soumis à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague est dûment approuvé par le Conseil.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document requis afin de consentir à Bell Canada et Hydro-Québec une servitude réelle et perpétuelle sur les lots précédemment cités du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois.

Que les coûts inhérents à l'acte de servitude à intervenir sont aux frais du promoteur Développement SLG inc.

ADOPTÉ

22-12-239 CORRECTION DE LA RÉOLUTION 22-06-129 – AMÉNAGEMENT RUE SAINTE-MARIE – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

De corriger la résolution 22-06-129 afin que la dépense soit financée par la TECQ 2019-2023 ainsi que par le résiduel du Fonds – Réfection et entretien de certaines voies publiques.

ADOPTÉ

22-12-240 PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2023 – DEMANDE DE FINANCEMENT – AUTORISATION

ATTENDU l'existence du Programme Emplois d'Été Canada 2023;

ATTENDU la volonté de la Municipalité d'embaucher deux ouvriers à temps plein pour la période estivale, afin de soutenir les activités du service des travaux publics et de l'entretien des espaces verts, des bâtiments et de l'horticulture;

ATTENDU la volonté de la Municipalité d'embaucher un inspecteur municipal à temps plein pour la période estivale, afin de soutenir les activités du service d'urbanisme;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à déposer trois (3) demandes d'aide financière dans le cadre du Programme Emplois d'Été Canada pour l'embauche durant la saison estivale de deux ouvriers au sein du service des travaux publics et de l'entretien des espaces verts, des bâtiments et de l'horticulture de la Municipalité ainsi que d'un inspecteur municipal afin de soutenir les activités du service d'urbanisme.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec ces demandes, le cas échéant.

ADOPTÉ

22-12-241 FQM ASSURANCES INC. – RENOUELEMENT DES ASSURANCES POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague renouvelle le contrat d'assurances avec la Fédération québécoise des municipalités pour la période du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023.

ADOPTÉ

LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE

22-12-242 RÈGLEMENT NUMÉRO 15-115-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 15-115 ÉTABLISSANT LES RÈGLES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est, par la présente, donné par Mme Julie Baillargeon qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 15-115-2 modifiant le règlement 15-115 afin d'ajuster certaines dispositions concernant les heures d'ouverture du service régies pas le règlement établissant les règles et le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

Est également déposé, le projet de règlement numéro 15-115-2.

ADOPTÉ

22-12-243 PARC DE LA RIVIÈRE-SAINT-LOUIS – CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE – OCTROI DE CONTRAT POUR SERVICES EN ARCHITECTURE

ATTENDU que la préparation des plans et devis visant la construction d'un nouveau centre communautaire dans le parc de la Rivière-Saint-Louis figure au budget 2023 de la Municipalité;

ATTENDU que l'architecte M. Pierre Dignard a déposé une offre de services, au montant de 48 960 \$, taxes en sus pour l'élaboration des plans et devis pour appel d'offres public et surveillance des travaux de chantier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat d'élaboration des plans et devis et de la surveillance de chantier pour le projet de construction d'un nouveau centre communautaire dans le parc de la Rivière-Saint-Louis à l'architecte, M. Pierre Dignard, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

ADOPTÉ

22-12-244 PLAN DE COMMUNICATION 2023 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la volonté de la Municipalité de définir et de créer les meilleurs outils possibles pour bien informer la communauté;

ATTENDU que deux agences de communication ont été approchées pour soumettre une offre de services pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication pour l'année 2023;

ATTENDU que ces deux agences ont déposé une offre de services au montant de 50 000 \$, taxes en sus;

ATTENDU que l'offre de *Circuit – Agence créative* répond davantage aux attentes de la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan de communication pour l'année 2023 à *Circuit – Agence créative*, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le fonds réservé – Projets spéciaux.

ADOPTÉ

TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

22-12-245 REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la résolution numéro 22-07-139 autorisant le lancement d'un appel d'offres public sur SÉAO pour le remplacement de la conduite de refoulement de la station de pompage;

ATTENDU le lancement de l'appel d'offres public sur SÉAO le 11 octobre 2022;

ATTENDU qu'à l'ouverture des soumissions, le 29 novembre 2022 à 11 h 01, six (6) soumissions ont été déposées;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est Les Entreprises Denexco, au montant de 892 419.95 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour le remplacement de la conduite de refoulement de la station de pompage à Les Entreprises Denexco, selon l'offre déposée dans le cadre de l'appel d'offres public n° 2022-07-REF.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer la réalisation de ce projet à même le règlement d'emprunt 22-163.

ADOPTÉ

22-12-246 TETRA TECH QI INC. – AUTORISATION FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

ATTENDU le mandat octroyé à la firme d'ingénierie Tetra Tech QI Inc. dans le cadre de l'appel d'offres public pour la modification au poste de pompage existant et le remplacement de la conduite de refoulement;

ATTENDU que la firme Tetra Tech QI Inc. a réalisé divers travaux supplémentaires dans le cadre du projet de remplacement de la conduite de refoulement;

ATTENDU que ces coûts s'élèvent à 17 000 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Que le conseil municipal approuve les coûts supplémentaires en ingénierie précédemment cités.

De puiser la somme nécessaire pour payer ces coûts supplémentaires à même le règlement d'emprunt 22-163.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

22-12-247 REMPLACEMENT DE LA POMPE SUBMERSIBLE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité de remplacer la pompe submersible située dans le futur parc de la Rivière-Saint-Louis afin d'assurer l'approvisionnement en eau pour le service de sécurité incendie;

ATTENDU que trois (3) entreprises ont été approchées afin de soumissionner;

ATTENDU que seule l'entreprise Les Pompes Russell a déposé une soumission, au montant de 53 377 \$, taxes en sus pour l'acquisition et l'installation d'une nouvelle pompe submersible;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier

Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour l'acquisition et l'installation d'une nouvelle pompe submersible à l'entreprise Les Pompes Russell, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette acquisition à même le budget 2023.

ADOPTÉ

VARIA

Aucun sujet ne figure sous ce point.

22-12-248 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 39.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Greffière-trésorière